



DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-EDUCATION AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU 20 MARS 2018

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Préparation de rentrée 2018

Le CTA réuni ce jour doit traiter, entre autres, de la carte scolaire des établissements du second degré. **L'UNSA Education** tient à remercier les services d'avoir entendu sa demande quant à l'affichage de la mention « postes *provisaires sous réserve de l'accord du CTA du 20 mars 2018* » dans la liste des postes vacants offerts au mouvement et de l'intégration des postes à complément de service dans cette même liste.

Nous nous interrogeons toutefois sur la pertinence du calendrier dans la mesure où le serveur pour les mutations intra-académiques des personnels est ouvert depuis plus d'une semaine. Nous souhaiterions vivement que ce CTA, tout comme sa déclinaison dans les départements, puisse se tenir en amont de la phase de mouvement. Comment le CTSD 74 peut-il se tenir le 3 avril alors que le serveur sera fermé depuis 6 jours !

L'UNSA Education rappelle son opposition à la possibilité de remplacement des 3 heures d'association sportive par des heures d'enseignement qui pourrait conduire à terme à la disparition du sport scolaire.

Sur les postes spécifiques académiques, **L'UNSA Education** rappelle que l'élaboration d'une carte cible doit avant tout s'attacher à veiller au juste équilibre entre les besoins particuliers et la fluidité du mouvement des personnels.

Concernant la suppression d'un poste de CPE au collège Clos Jouvin de Jarrie et la création d'un poste d'adjoint, **L'UNSA Education** comme elle l'a déjà exprimé en GT, s'interroge aujourd'hui sur la pertinence de ce choix.

Si la carte cible des postes d'éducation apporte un éclairage pour la répartition des postes, nous regrettons le manque de moyens qui laisse des établissements dans la difficulté.

Barème des mouvements intra-académiques des personnels hors-enseignants

Dans le cadre de l'égalité de traitement, il était devenu urgent de toiletter les barèmes de toutes les règles illégales et d'afficher clairement les priorités légales. Toutefois, nous déplorons que ces règles essentielles pour les collègues soient présentées en décalage complet avec l'ouverture du serveur AMIA générant ainsi inquiétudes et incompréhensions légitimes.

Parmi les points de satisfaction, nous notons la prise en compte de notre demande que les APAE (attachés principaux) puissent formuler des vœux sur des postes de non gestionnaires, revendication que nous réitérons depuis plusieurs années.

Nouveau cadre de gestion des personnels hors enseignants

Le nouveau cadre de gestion nous satisfait pour deux raisons essentielles :

- Il met un terme au scandale de la précarisation de ces collègues indispensables au fonctionnement du service public
- Il aligne les conditions de rémunération aux missions réellement exercées, assurant ainsi des garanties y compris en termes d'évolution de carrière.

Vu le nombre très important de contractuels (plus de 300), nous réclamons la mise en place d'une étude GRH approfondie axée sur les besoins permanents non pourvus de l'académie qui amènent à une situation préoccupante.

Pour l'UNSA Education

Serge RAVEL